

Décision 2021/1

Adoption du document d'orientation relatif à la réduction des émissions issues de la combustion des résidus agricoles

L'Organe exécutif,

Rappelant l'élément 2.2.2 du plan de travail pour 2020-2021 relatif à l'application de la Convention (ECE/EB.AIR/144/Add.2),

Conscient de combien il importe de réduire les émissions de polluants atmosphériques – y compris ceux qui sont également des polluants climatiques à courte durée de vie – issues de la combustion des résidus agricoles, et d'atténuer ainsi leurs effets nocifs sur la santé humaine, l'environnement et l'économie,

Décide d'adopter le Document d'orientation relatif à la réduction des émissions issues de la combustion des résidus agricoles qui figure dans le document ECE/EB.AIR/2021/5.